

Séance du 14 novembre 2023

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
MARIR K., WATTIEZ M., WATTIEZ L., KELIDIS M., Echevins

PATTE C., SAVINI A-M, MONNIEZ C., WATTIEZ F., MARICHAL M.,
DELPOMDOR D., VANWIJNSBERGHE B., DEWEER L.,
MAHIEU A., HOSLET G., CIAVARELLA S., WALLEMACQ H.,
VAN CRANENBROECK A., POTENZA D., PLANCQ I.,
IVANCO N., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Considérant l'affiliation de la Commune de Bernissart à l'Intercommunale Ideta ;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que la Commune de Bernissart a été convoquée à participer à l'Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2023 par mail daté du 23 octobre 2023 ;

Vu les statuts de l'Intercommunale Ideta ;

Considérant que la Commune de Bernissart doit désormais être représentée à l'assemblée générale ordinaire par 5 délégués ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces délégués représentant la Commune de Bernissart à l'assemblée générale ordinaire de l'Agence Intercommunale Ideta le 14 décembre 2023 ;

Que le Conseil communal doit, dès lors, se prononcer sur les points essentiels de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise reçue par voie électronique ;

Considérant les points portés à l'ordre jour de la susdite assemblée, à savoir :

1. Evaluation 2023 du Plan Stratégique 2023-2025
2. Prise de participation en Transeno
3. Divers

Considérant que la Commune de Bernissart souhaite jouer pleinement son rôle d'associée dans l'Intercommunale ;

Que dans cet esprit, il importe que la Commune de Bernissart exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

OBJET : Assemblée
Générale Ordinaire de
l'intercommunale IDETA le
jeudi 14 décembre 2023.

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAL**

DECIDE

d'approuver/de ne pas approuver aux majorités suivantes, les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2023 d'Ideta :

le point n°1 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Agence Intercommunale Ideta, Evaluation 2023 du Plan Stratégique 2023-2025, **PAR...**

le point n°2 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Agence Intercommunale Ideta, Prise de participation en Transemo, **PAR...**

de charger/de ne pas charger le Conseil communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

La délibération contenant le mandat impératif et le vote de ... doit parvenir au Secrétariat d'Ideta à l'adresse suivante : poolassistantesDGSG@ideta.be et/ou copie de la présente délibération sera transmise à l'Intercommunale précitée.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN